



# District de Football des Deux-Sèvres

## Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

## Relevé des sanctions

N° 05 DU 09/10/2025

Page 1 sur 4

NIVEAU COMPETITION	NOM DU CLUB	SANCTION	REFERENCE SANCTION	QUALITE	AMENDE FINANCIERE
U15d1	Beauvoir sur niort	L'automatique	<b>Comportement blessant envers joueur pendant la rencontre</b>	Joueur	<b>44€</b>
U17 d1	Bressuire fc	L'automatique	<b>Anéantissement d'une occasion de but sans incidence sur le résultat</b>	Joueur	<b>44€</b>
<b>U17 d2</b>	Gj ene	2 matchs	<b>Faute grossière suite aux rapports reçus</b>	Joueur	<b>44€</b>
U18 d1	Ent. Gati foot/scal mc	L'automatique	<b>Anéantissement d'une occasion de but sans incidence sur le résultat</b>	Joueur	<b>44€</b>
<b>D1</b>	Niort st florent	L'automatique	<b>Récidive d'avertissement</b>	Joueur	<b>44€</b>
<b>D1</b>	St cerbouille	2 matchs dont l'automatique et dont 1 pour 2 inscriptions au fichier	<b>Récidive d'avertissement</b>	Joueur	<b>44€</b>

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



**District de Football des Deux-Sèvres**

23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort

05.49.79.18.52

district@foot79.fff.fr



# District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 05 DU 09/10/2025

Page 2 sur 4

D1	Interbocage / club support de l'arbitre	Amende	Rapport non envoyé dans les délais	Arbitre	34€
D2 – nord	Vreze	L'automatique	Récidive d'avertissement	Joueur	44€
D2 – nord	Echire st gelais / club support de l'arbitre	3 week-ends de suspension de désignations à compter du lundi 13/10/2025	Propos blessants	Arbitre	44€ + 20€
D2 – nord	Cerizay portugais	3 matchs à compter du lundi 13/10/2025	Propos blessants	Dirigeant	44€ + 20€
D2 – nord	Cerizay portugais	Sanctions disciplinaires multiples avec sursis ( <i>Perte d'un ou plusieurs matchs par pénalité, retrait de point, mise hors compétition, rétrogradation, radiation</i> ) + Amende	Attitude impertinente et irrespectueuse permanente des supporters, de certains joueurs et dirigeants. Climat malsain instauré et dénoncé au cours de nombreuses rencontres	Club	500€
D3 – a	SCALMC	3 matchs	Comportement excessif déplacé	entraîneur	44€

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres

23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort

05.49.79.18.52

district@foot79.fff.fr



# District de Football des Deux-Sèvres

## Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

## Relevé des sanctions

N° 05 DU 09/10/2025

Page 3 sur 4

D3 - b	Thouars / club support de l'arbitre	Amende	Rapport non envoyé dans les délais	Arbitre	34€
D3 - b	Louzy es	L'automatique	Récidive d'avertissement	Joueur	44€
D3 - c	Pays néo-créchois	L'automatique	Récidive d'avertissement	Joueur	44€
D3 - c	Champdeniers pamplie	2 matchs	Anéantissement d'une occasion de but	Joueur	44€
D3 - d	Union sud deux sèvres	2 matchs	Anéantissement d'une occasion de but	Joueur	44€
D3 - d	Union sud deux sèvres	2 matchs	Anéantissement d'une occasion de but	Joueur	44€
D3 - d	ES AFP	L'automatique	Récidive d'avertissement	Joueur	44€

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



**District de Football des Deux-Sèvres**

23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort

05.49.79.18.52

district@foot79.fff.fr



# District de Football des Deux-Sèvres

## Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

## Relevé des sanctions

N° 05 DU 09/10/2025

Page 4 sur 4

D4 - d	Sud gatine fc	L'automatique	Anéantissement d'une occasion de but sans incidence sur le résultat	Joueur	44€
D5 - g	Marigny fc	L'automatique	Récidive d'avertissement	Joueur	44€
D5 - g	Usseau fc	2 matchs	Anéantissement d'une occasion de but	Joueur	44€

### INFORMATION A DESTINATION DES CLUBS :

En cas de carton rouge lors d'un match arbitré par un arbitre bénévole, ce dernier doit impérativement transmettre un rapport à la Commission.

Qu'il soit Bénévole ou officiel, son statut reste celui d'arbitre, et il est donc tenu d'établir et de transmettre son rapport afin que la Commission puisse statuer.

➤ [discipline@foot79.fff.fr](mailto:discipline@foot79.fff.fr)

